



COUR D'APPEL D'AGEN
Procureur général

OBJET : audience solennelle de rentrée de la cour d'appel – 17 janvier 2025

Merci, monsieur le premier président,

Monsieur le préfet de Lot & Garonne,

Mesdames et messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs les représentants des autorités civiles, administratives, militaires et religieuses,

Messieurs les présidents des chambres des notaires et commissaires de justice,

Messieurs les bâtonniers,

Monsieur le président de la compagnie des Experts,

Mesdames et Messieurs les chefs de juridiction des tribunaux judiciaires – je salue chaleureusement Madame Clara RIBEIRO, récemment arrivée des tropiques pour rejoindre le Lot-,

Mesdames et messieurs les chefs de juridiction des tribunaux de commerce et des conseils des prud'hommes,

Mesdames et Messieurs les magistrats,

Mesdames et messieurs les directeurs des services de greffe, greffiers,

Mesdames et Messieurs, vous qui tous, à un titre ou à un autre, nous faites l'honneur d'assister à l'audience solennelle de rentrée de notre Cour, à laquelle nous sommes irréductiblement attachés,

Mes chers collègues,

Monsieur le préfet de Lot & Garonne, votre présence aujourd'hui comme votre venue lors du conseil de juridiction qui s'est tenu le 13 décembre dernier, ne s'inscrit pas uniquement dans le cadre d'aimables relations de voisinage mais témoigne de l'intérêt que vous portez à l'institution judiciaire – soyez en remercié.

Mesdames, messieurs, je ne peux que me réjouir de votre présence, que nous retrouverons plus nombreuse encore, lorsque sera installé dans ses nouvelles fonctions, le nouveau procureur général ; vous savez que c'est un simple intermittent qui prend la parole aujourd'hui – Patrick MATHE nous a en effet quittés, pour faire prématurément valoir ses droits à une retraite qu'il saura rendre riche et passionnante.

Pierre SENNES, qui a exercé au siècle dernier en tant que substitut du procureur à AGEN, revient en qualité de procureur général à compter du 1^{er} février.

Votre retour pour cet évènement majeur - qui se tiendra fin février - m'impose aujourd'hui un discours tenu et concis afin de ne pas vous assommer de statistiques indigestes.

Avant d'évoquer le bilan de l'année 2024, je voudrais saluer l'engagement de Patrick MATHE qui a présidé aux destinées du parquet général à AGEN pendant plus de six années : avec le concours de l'excellent Philippe RIVIERE, chef de cabinet qui nous manque et que je salue ; Patrick MATHE a été pionnier en matière de numérisation des procédures pénales, il a relancé les échanges fructueux avec les élus par la conclusion de plusieurs conventions, a œuvré pour la modernisation des circuits, veillant sans relâche sur l'action publique et la qualité de travail au sein de chaque parquet et de son parquet général. Il a choisi pour des raisons personnelles de mettre fin à sa carrière – je me fais l'interprète de tous pour lui décerner un vibrant hommage et lui souhaiter une heureuse et paisible retraite.

Au risque de donner aux détracteurs de cet « entre-soi » largement critiqué où se vautreraient sans vergogne les membres du corps judiciaire, une audience solennelle de rentrée constitue toujours le moment privilégié des *satisfecit* ; au chapitre de « nos chers disparus », je ne peux davantage éluder le départ de certains collègues ou l'arrivée d'autres qui nous ont rejoints.

Permettez-moi en premier lieu de féliciter les nouveaux bâtonniers des ressorts et particulièrement M^o LLAMAS (Agen), M^o BERNABEU (Cahors) et M^o ADOUKOUNOU (Auch, que j'ai eu le privilège de connaître depuis son inscription au barreau du Gers, il y a maintenant plusieurs années, et que je retrouve avec grand plaisir). A vous trois, messieurs les bâtonniers, j'adresse toutes les félicitations des magistrats du parquet général mais aussi des parquets du ressort qui savent pouvoir compter sur votre engagement. Qu'il me soit également permis de remercier mesdames les bâtonnières HADOT-MAISON et THIZY d'avoir présidé aux destinées de leur ordre et également au remarquable Philippe MORANT, triple bâtonnier du Gers qui commençait peut-être d'en avoir un peu soupé...

Parmi les magistrats, plusieurs départs et, pas toujours concomitamment, plusieurs arrivées. L'année dernière, Patrick MATHE avait insisté sur l'arrivée de Clémence MEYER au parquet d'Auch - avec vous, Madame, l'entente est remarquable et nous tenons tous à le souligner.

Concernant le parquet de CAHORS, nous avons tous apprécié de travailler avec Alexandre ROSSI qui a rejoint le parquet général près la cour d'Aix en Provence ; nous lui souhaitons de réussir pleinement dans ses nouvelles fonctions.

J'ai une pensée pour Sophie de BORGRRAEF qui a quitté le poste de président à CAHORS pour MAYOTTE – nous avons une pensée émue pour cet archipel dévasté et nous espérons que l'épouvantable cyclone aura épargné Sophie de BORGGRAEF et qu'elle se plaît dans ses difficiles fonctions.

Saluons l'arrivée de plusieurs chefs de juridiction sur le ressort: Charles MOYNOT, nommé président du tribunal judiciaire d'Agen en avril dernier, Olivier BATAILLÉ, nommé président du TJ de CAHORS en septembre ; vous avez, messieurs les présidents, rejoint Philippe RIGAULT pour renforcer le triumvirat des présidents de tribunal, faisant mentir les rumeurs sur la féminisation du corps.

A Cahors, pour succéder à Alexandre ROSSI, a été nommée tout récemment Clara RIBEIRO qui arrive de l'Ile de la Réunion et va découvrir un ressort remarquable et l'activité exaltante d'un chef de parquet ; je dois remercier sincèrement l'équipe en place à CAHORS, Morgane RAFFY et Patrick SERRA, qui ont avec l'aide du parquet général et la délégation de nos deux substituts placées, Noémie PAYSANT ET Narjisse VALLAT, réussi le tour de force de remplacer le procureur, en ne ménageant jamais leurs efforts. Le parquet général vous souhaite la bienvenue, madame le procureur, et une parfaite réussite dans vos nouvelles fonction ... une fois que vous aurez dépassé le choc thermique.

J'adresse mes remerciements aux trois chefs des parquets du ressort, car à côté des nouvelles arrivées, Olivier Naboulet n'incarne pas uniquement une forme de stabilité sereine – je sais qu'il ne ménage pas ses efforts pour faire évoluer son parquet et je l'en remercie – vous pourrez, mesdames et monsieur les procureurs continuer de compter sur le soutien du parquet général qui n'a, en 2024, pas hésité à vous prêter main forte.

Pour clôturer le chapitre de nos chers disparus, je salue et remercie Philippe RIVIERE, présent dans cette salle, qui a choisi, pour terminer sa carrière, de retourner au ministère de l'Intérieur ; il laisse le souvenir d'un humaniste, d'un homme cultivé et pétri d'humour, qui a été un chef de cabinet exceptionnel. Nous le regrettons mais lui souhaitons une belle fin de partie comme l'aurait dit Beckett.

Au niveau du greffe, nous devons tous ici remercier Thomas ZAMBONI et son adjoint, Marie-Dominique PELISSOU-RIGAUD, jeune et dynamique directrice de greffe qui rejoint Agen après s'être égarée dans les Hautes Alpes : nous vous souhaitons la bienvenue au poste laissé vacant par le départ d'Hélène BRUYERE qui a rejoint le tribunal judiciaire et que je salue; merci à l'ensemble des greffiers et fonctionnaires dont la qualité et l'engagement sont remarquables. Merci au service administratif régional, à ses membres et à sa directrice pour le soutien qui passe souvent par une étonnante maîtrise des acronymes de tout poil.

L'audience solennelle de rentrée constitue le moment du bilan : vous trouverez une plaquette où les données statistiques démontrent, s'agissant de l'activité pénale, une modeste diminution du nombre des affaires terminées au cours de l'année passée, tant pour ce qui concerne l'activité des cours d'assises et des cours criminelles départementales que pour la chambre des appels correctionnels. Je ne peux, à la place qui est la mienne, que déplorer l'augmentation du nombre de demandes tardives de renvois, les désistements intervenus à la dernière minute qui ont concouru, de manière non négligeable, à la baisse sensible du nombre de dossiers terminés devant la chambre des appels correctionnels, devant une cour d'assise ou une cour criminelle en 2024. J'espère que la tendance s'inversera en 2025.

Lors de l'audience de rentrée de la cour de cassation à laquelle nous avons assisté, Monsieur le premier président et moi, l'accent a été porté sur les difficultés à juger les prévenus ou les accusés placés sous mandat de dépôt dans les délais impartis par le code de procédure pénale: pour le moment, sur les trois ressorts, de telles difficultés qui conduisent à la remise en liberté d'individus pouvant être d'utiles candidats à la récidive ont été évitées sur le ressort au prix d'une attention quotidienne du parquet général (de François FOURNIÉ, particulièrement) mais aussi de la présidente de la chambre de l'instruction et de la présidente de la chambre des appels correctionnels que je remercie.

L'année 2024 nous a permis de découvrir une tendance moderne qui consiste à imposer aux juridictions la politique de la chaise vide : ainsi, plusieurs mis en cause qui ont été condamnés, puis ont relevé appel, ont fait le choix de refuser leur extraction pour faire plaider par leur conseil, muni d'un pouvoir obtenu *in extremis*, des éléments étrangement inexistant dans le dossier.

Le débat judiciaire et le débat pénal par essence doivent être sereins et d'une parfaite loyauté. Je gage que ces excès n'auront plus cours en 2025.

Il y a un avant et un après 14 mai 2024 : je dois rappeler l'authentique traumatisme pour l'ensemble du corps judiciaire, qu'a constitué l'assassinat lâche du capitaine Fabrice MOELLO et du surveillant Arnaud GARCIA le 14 mai

dernier ; chacun se rappelle les agents pénitentiaires attaqués à l'arme lourde au péage d'Incarville qui ont payé de leur vie le serment et l'engagement qu'ils avaient prêtés. S'attaquer à l'Administration pénitentiaire en 2024, à qui en 2025 ? Dans la suite de cet attentat, les juridictions ont ressenti l'émoi et l'effroi des membres de l'Administration pénitentiaire – nous adressons à tous notre soutien inconditionnel, qui sera renouvelé lors de la prochaine prestation de serment à l'ENAP que je requerrai et que vous constaterez, Monsieur le Premier Président.

Pour notre cour, 2024 aura été une année riche, d'abord, avec le congrès des « Journées de la Bidassoa », les 17 et 18 octobre 2024. Ce congrès avait eu déjà lieu à AGEN en 2002 – peu de survivants de cette lointaine époque se rappellent ce congrès, Corinne CHATEIGNER et moi, certainement, ainsi que quelques membres du barreau.

Au cours du congrès d'octobre dernier, les échanges sur le traitement des violences intra-familiales ont été tout à fait remarquables, la palme revenant aux interventions de plusieurs magistrats de notre cour, Maryse le MEN-REGNIER et Valérie SCHMIDT, en tête – n'éludons pas également les interventions essentielles de nos collègues magistrats espagnols qui ont relayé leur engagement incessant pour faire diminuer le nombre, hélas encore trop important, d'homicides conjugaux. Ce fléau a continué de tuer en 2024 sur le ressort de notre cour mais je sais pouvoir compter sur votre vigilance, mesdames et monsieur les procureurs, par l'attention soutenue que vous y portez. L'organisation du congrès de la Bidassoa aura mobilisé les chefs de cour, les chefs de cabinet des chefs de cour et les secrétaires généraux – que je salue amicalement. Leur implication aura permis un congrès d'une qualité soulignée.

Quelques jours plus tard, les 22 et 23 octobre 2024, notre cour recevait la visite d'une délégation du Conseil supérieur de la Magistrature, moment toujours attendu et apprécié dans la vie d'une juridiction.

Enfin, étape tout à fait remarquable, un conseil de juridiction a eu lieu le 13 décembre dernier pour permettre une rencontre avec la cité. Vous avez honoré de votre présence ce conseil monsieur le préfet, soyez-en remercié.

Mais pendant tous ces « évènements », comme il faut dire aujourd'hui pour être moderne, les juridictions ont poursuivi leur labeur, étudié leurs dossiers, rendu leurs décisions.

En disant cela, je crains immédiatement de tomber dans l'excès de l'autosatisfaction et dans le travers de « l'entre-soi » par lequel j'ai commencé mon propos. Mais je pense que notre mission nous y fait pencher, de façon légitime.

Rémy HEITZ, procureur général près la cour de cassation a bien livré ce sentiment dans son discours éblouissant la semaine dernière, je cite « *dans un contexte de crise globale, la justice est à la fois un catalyseur des tensions et rempart face aux dérives ; elle est l'ultime garante de l'équilibre démocratique ; elle est ce fil fragile, mais essentiel qui tient ensemble la liberté, l'égalité et la fraternité dans un monde où ces valeurs sont constamment mises à l'épreuve* ».

Chacun devrait s'en inspirer.

Sans se lamenter outre mesure sur les difficultés à exercer notre mission. A la place qui est la mienne, je ne saurais reprendre l'antienne des moyens de la justice, abondamment reprise ; je ne saurais me borner à souligner la situation critique de la surpopulation de nos prisons, l'épuisement des fonctionnaires de l'Administration pénitentiaire que je salue et dont je connais les efforts de chaque jour. Qu'on en juge pour la maison d'arrêt d'Agen, e.g., qui possède une capacité d'hébergement de 146 détenus : à la date du 10 janvier 2025, le décompte s'élevait à 195 détenus, ce qui représente un taux d'occupation de plus de 133%.

Je connais l'engagement des personnels pénitentiaires et je les remercie.

On brocarde souvent la justice pour sa lenteur ; soit. Je refuse que l'on dise qu'elle serait laxiste. Elle est rendue par des hommes et des femmes convaincus et passionnés, qui ne renvoient pas l'image de leur lassitude mais bien plus de leur passion.

Au seuil de cette année, les moyens de la justice sont incertains ; la période de restriction budgétaire a conduit notre ministère à nous engager à ne pas servir l'habituelle collation qui était servie après l'audience – nous en sommes navrés et vous prions de ne pas nous en tenir rigueur.

Les moyens ! ha... Rappelons -nous Albert Camus qui écrivait, dans *retour à Tipaza* : « *au milieu de l'hiver, j'apprenais enfin qu'il y avait en moi un invincible été* ».

Que chacun des membres de cette cour soit remercié, travailler avec vous, mesdames, messieurs les présidents de chambre et conseillers, constitue pour nous, magistrats du parquet général, un privilège quotidien. Chaque membre du parquet général est convaincu de la nécessité d'apporter sa pierre à l'édifice et, à ce titre, n'a pas hésité à soutenir les parquets du ressort. Je tiens particulièrement à remercier ici madame Lanfranchi, magistrat honoraire exerçant des fonctions juridictionnelles : je m'apprêtais à dire combien Brigitte LANFRANCHI est essentielle, mais elle est un peu souffrante et n'a pu venir.

Aux caciques du parquet général, à toute l'équipe que nous formons avec Manuella GARNIER, Corinne CHATEIGNER et François FOURNIÉ, je veux

redire l'immense plaisir de travailler ensemble. Je ne doute pas que Pierre SENNES en soit très rapidement persuadé.

Je ne saurais conclure mon propos sans remercier les auxiliaires de justice pour la qualité des relations que nous avons nouées avec eux ils se reconnaîtront, mais aussi l'ensemble des services de l'Etat (police, gendarmerie, entre autres).

Ne tombons pas dans une autosatisfaction béate, la Fontaine a déjà écrit « l'âne chargé des reliques » et je nous y renvoie :

*Un baudet chargé de reliques
S'imagina qu'on l'adorait.
Quelqu'un vit l'erreur et lui dit :
Maître Baudet, ôtez-vous de l'esprit
Une vanité si folle, ce n'est pas vous,
C'est l'idole
A qui cet honneur se rend
Et que la gloire en est due.
**D'un magistrat ignorant,
C'est la robe qu'on salue.***

Tout baudet que nous soyons, peut-être, nous, magistrats du parquet général près la cour d'appel d'Agen nous autorisons à souhaiter au seuil de cette année nouvelle que la justice aille mieux pour que la société aille mieux, qu'elle continue son extraordinaire mission et nous formons à l'intention de chacun d'entre vous le vœu d'une heureuse année 2025, année pour certains jubilaires, pour tous jubilatoire.

Monsieur le Premier président, j'ai l'honneur de requérir qu'il plaise à la cour bien vouloir :

- Constater qu'il a été satisfait aux prescriptions de l'article R 111-2 du code de l'organisation judiciaire,
- Me donner acte de mes réquisitions,
- Dire que du tout, il sera dressé procès-verbal conformément à la loi.

